Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1469 [i.e. 1470]

Artikel: Favoriser l'implication paternelle : les conditions pour une paternité mieux assumée...
Autor: Modak, Marianne / Palazzo, Clothilde
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282519

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Favoriser l'implication paternelle

Les conditions pour une paternité mieux assumée...

«Vivre avec un bébé, répondre à ses besoins émotionnels et affectifs nécessite des compétences qui s'acquièrent à son contact. Si les deux parents ont le même potentiel au départ, ne pas le mettre en pratique l'affaiblit. Selon des observations faites en psychologie, les pères qui s'occupent peu de leur bébé ont des comportement moins spontanés, moins appropriés et plus stéréotypés que les personnes qui sont plus présentes auprès de leur enfant.» Nous publions ici un extrait de la conclusion d'une recherche[1] récente sur la manière dont les pères se représentent leurs responsabilités quotidiennes envers leur enfant et qui met en évidence les changements et les permanences, la diversité et les ressemblances dans les vécus contemporains de la paternité.

Marianne Modak et Clothilde Palazzo

Il serait souhaitable de montrer, en l'argumentant par l'exposé d'expériences vécues, au moyen d'une brochure et dans la presse, le fait que la parentalité nécessite des compétences qui s'apprennent prioritairement par l'expérience. Il serait nécessaire également de montrer que cet apprentissage s'applique autant aux pères qu'aux mères, aucun des deux n'étant a priori et par essence (ou naturellement) plus compétent dans ce domaine. Il serait temps, enfin, de rappeler à ceux qui n'en ont pas fait l'expérience directe, que les bébés ne sont pas des «choses amorphes», mais des êtres humains qui possèdent une large palette de réactions adaptatives et émotionnelles.

Faire passer cette information au moyen d'une brochure peut sembler un peu limité, mais distribuée dans les services publics de prise en charge (hôpitaux, services sociaux), elle compléterait la palette des brochures déjà proposées (aux mères ?) par les professionnels de la grossesse et de la périnatalité. Elle pourrait aussi figurer dans des lieux essentiellement masculins qui, telle l'armée, sont restés jusqu'à aujourd'hui imperméables au monde que nous venons d'évoquer. Une diffusion de cette information par une campagne de presse nous paraît également souhaitable, particulièrement dans les journaux dits «masculins», qui restent singulièrement discrets sur cette question. Cela rendrait la paternité visible, non comme elle l'est actuellement, par effet de mode et de manière idéalisée, mais comme une responsabilité concrète et un enrichissement.

Rendre publiques les bonnes expériences vécues par les pères paternants conforte ceux qui ont fait ce choix, et pourrait en inciter d'autres à suivre la même voie. Des citations de notre recherche pourraient servir de base, mais il faudrait également avoir recours à des témoignages d'hommes en position d'influence, politique, économique, scientifique ou sociale qui vivent leurs responsabilités familiales sur le mode de l'engagement au quotidien.

Notre étude, parmi d'autres, montre que le travail reste, chez les hommes, un facteur central de la construction de leur identité et qu'il dévore leur temps et leur énergie. Auraient-ils plus de disponibilité, travailleraient-ils moins, cela les amènerait-il à se consacrer davantage à leur enfant ? Rien n'est moins sûr, les études sur l'activité des pères chômeurs montrant que le partage du travail ne fonctionne pas sur le principe des vases communicants, mais il faut prendre le pari, et poser l'hypothèse que le temps libéré et aménagé dans le cadre du couple, amènerait progressivement les pères à s'impliquer plus. Nous allons examiner deux aspects du dispositif d'aménagement du temps de travail des pères : le congé paternité et le temps partiel.

Le congé paternel - parental

La Suisse ne s'étant pas encore dotée d'un congé maternité, le congé parental (un congé accordé aux deux parents) est généralement qualifié d'utopique, «à situer peut-être dans 20-30 ans» selon Pierre Triponez, patron de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), entendu sur les ondes de la Radio suisse romande en juin 2001. Si les pères que nous avons interviewé ont intégré cette vision pessimiste, plusieurs ont cependant bien saisi l'importance de prendre du temps pour accueillir leur enfant et, dans la mesure des possibilités, ont pris dans ce but une, voire deux semaines de vacances. Ce temps, selon leurs dires, s'est avéré profitable pour la construction d'une relation et l'adoption réciproque du père et de l'enfant. En cela, ils confirment par leur expérience les constats des psychologues. Mais un véritable congé de paternité remporte, lui, peu d'adhésions. Soit, pour la plupart des interviewés, qu'ils n'en voient pas l'utilité ; soit qu'ils lui préfèrent une formule «à la carte», consistant, par exemple, à utiliser leur bonus de congé à un moment choisi par eux, généralement «plus tard», lorsque leur fils ou leur fille seront plus âgés, pour faire des voyages. Les deux arguments - déni d'utilité ou congé sabbatique - indiquent bien ce que nous disions plus haut : l'idée que les compétences parentales s'acquièrent par l'expérience et qu'elles sont nécessaires à la création du lien avec l'enfant n'est pas acquise, et de loin, par les hommes. Par conséquent, ils ne voient pas l'utilité du congé de paternité pour la création d'un lien perçu comme étant moins important au masculin. A leur décharge, nous dirons qu'il est difficile pour ces hommes d'imaginer pour eux-mêmes ce que les Suissesses n'ont pas encore obtenu...

L'emploi à temps partiel

La solution de travailler à temps partiel pour mieux se consacrer à sa famille est volontiers évoquée par nos répondants. Mais, si certains pères ont effectivement choisi cette option, nous l'avons relevé, pour les autres la solution ne leur paraît pas réaliste. En effet, outre la connotation «féminine» de l'emploi à temps partiel qui doit entrer pour une part importante dans les résistances, il présente des inconvénients de taille, tels le salaire partiel et un statut moindre. Par ailleurs, si certaines entreprises envisagent des solutions visant à diminuer le temps de travail même pour les cadres (c'est le cas d'entreprises comme Migros, Hewlett Packard, le journal *24 Heures*), il faut souligner que la majorité d'entre elles sont très réticentes à le faire et sont plus enclines à perpétuer une culture d'entreprise fondée sur le présupposé d'hommes entièrement dédiés à leur carrière. Or, une mesure comme le temps partiel pour les hommes ne semble pas pensable sans une remise en question de cette conception du travail. L'organisation actuelle du travail salarié entérine et reproduit la division sexuelle du travail, notamment par le biais des inégalités de statut et de salaire que cette organisation perpétue. Ce phénomène est maintenant exacerbé par l'intensification et la flexibilisation à l'œuvre dans tous les secteurs de l'emploi, et il rend l'articulation des rôles familiaux et profes-

sionnels particulièrement acrobatique. Cet exercice de haute voltige ne se définit pas particulièrement par l'harmonie, à en croire les statistiques sur la santé des femmes : si ces dernières vivent plus longtemps que les hommes, elles consultent plus, et ont plus souvent recours aux médicaments.

Le dispositif scolaire

Les mesures préventives en vue d'une paternité impliquée se prennent aussi en amont, c'est-à-dire à l'école qui préforme la vie sociale et les rapports sociaux de sexe. Bien que les ouvrages scolaires ne présentent plus, actuellement, des situations aussi stéréotypées que par le passé, l'école reproduit, par bien des manières, la différence et l'inégalité des sexes. Yvonne Kniebiehler[2] souligne «qu'il ne suffit pas de taire la différence des sexes pour en abolir les effets. Comme l'école n'explique rien, les jeunes reproduisent le modèle de leur milieu familial, rarement progressiste, où le plus souvent c'est la mère qui accomplit l'essentiel des tâches domestiques (...). Evoquer la différence des sexes au plan biologique et au plan affectif comme on le fait à présent, ne suffit pas, il faut aussi en montrer les effets sociaux». Dans cette optique, on pourrait concevoir une série de cours destinés aux enfants, préadolescent-e-s et adolescent-e-s sur le travail qui les attend comme parent. Cela permettrait de socialiser la parentalité, de la symboliser sur une base non-sexiste, et ainsi de favoriser une éducation épicène, qui n'assigne les tâches en fonction du sexe.

De tels enseignements pourraient faire prendre conscience aux jeunes hommes de leurs responsabilités en tant que reproducteurs. Ceux-ci devenus adultes, on peut espérer que leur conscience paternelle devienne un des moteurs qui accompagne le changement vers l'égalité parentale et la mise en cause de la masculinité hégémonique. Ce changement est en cours, nos modèles de paternité l'attestent ; il implique cependant une mutation radicale des structures de la société pour véritablement entamer la division sexuelle du travail et ouvrir le champ des possibles. ●

[1] *Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, Marianne Modak et Clothilde Palazzo. Lausanne : Cahiers de l'Eesp, 2002.

[2] Knibiehler, Yvonne, Panoramiques *2*, Ed. *Repenser la maternité*, Paris, Corlet, 1999, p. 172-73.

EMIL

Tour d'horizon des politiques européennes en matière de congé parental

«En 1996, les ministres européens chargés des affaires sociales adoptent le congé parental minimum de trois mois»[1] (sous cette forme, c'est un congé qui n'existe que dans six pays européens), mais laissent aux Etats une marge de manœuvre très grande quant aux taux de rémunération du congé et sa répartition entre les parents. L'Angleterre n'offre rien, alors que la Suède prévoit deux semaines pour les pères et un congé parental de 450 jours, à répartir entre le père et la mère, avec une allocation de 80% du revenu de celui qui prend le congé pendant 300 jours. C'est évidemment dans ce pays que les pères profitent le plus du congé parental. Mais il faut préciser ici que la prise ou non du congé parental dépend du statut social du père. Ceux qui en font usage ont en moyenne un bon niveau d'éducation, sont des citadins, professionnellement actifs dans le secteur public des services ou du social. Cela signifie que, même dans les pays qui facilitent les choses aux pères, peu d'entre eux sont concernés, ou se sentent concernés. Probablement pour des raisons financières d'abord, leur salaire étant généralement le plus élevé dans le couple, la perte consécutive est plus lourde ; pour des raisons sociales ensuite, telles que la crainte d'une rupture dans la carrière, le souci de retrouver son emploi, la peur des réactions des collègues. En définitive, le fait que le congé parental soit disponible, ce qui est en soi un progrès, ne garantit pas que les pères en font usage ; alors que le congé paternité, qui doit être pris par les pères ou se perd, est utilisé par près de neuf pères sur dix, mais il est «en général de trop courte durée pour permettre aux hommes de s'initier vraiment à leur rôle paternel» selon Paule Paillet. Les analyses des expériences faites dans les pays du Nord montrent que le congé parental à choix, s'il profite à une minorité bien dotée culturellement et économiquement, ne suffit pas pour inciter les pères à en prendre une partie. Ce congé devrait comporter une dimension contraignante (par exemple, un mois devant être obligatoirement pris par les pères, au risque d'être perdu pour la famille) pour que les pères «en profitent». Là aussi, il est nécessaire de «forcer » l'implication. **MM et CP** ●

[1] Paule Paillet, «La paternité en Europe», *Informations sociales. La présence du père*, 56, Paris: CNAF, 1996, p. 70.